

REGLEMENT DE JEU « V COMME VIVAL » MARS 2026 FACEBOOK ET MAGASINS

ARTICLE 1

La société DISTRIBUTION CASINO France, société par actions simplifiée, au capital de 106 801 329 euros dont le siège social est au 1 Cours Antoine Guichard – 42 008 SAINT-ETIENNE cedex 2 et identifiée sous le numéro 428 268 023 au RCS de Saint-Etienne organise **du lundi 2 au mardi 31 mars 2026 un jeu concours gratuit sans obligation d'achat, accessible via la page Facebook Vival <https://www.facebook.com/Vival.fr/> ainsi qu'un jeu avec obligation d'achat dans les magasins VIVAL participants.**

ARTICLE 2

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure à l'exclusion du personnel de la société organisatrice, des franchisés, affiliés, gérants mandataires non-salariés exploitant les magasins VIVAL participants, et des sociétés ayant participé à l'élaboration du jeu ainsi que des membres de leurs familles (même nom, même adresse) résidant en France métropolitaine Corse comprise.

Pour participer au jeu sur la page Facebook Vival, il suffit de :

1. S'abonner à la page officielle Facebook Vival <https://www.facebook.com/Vival.fr/>
2. Se rendre sur la publication dédiée au jeu concours
3. Poster en commentaire une photo de soi prise devant la façade de son magasin Vival
4. Respecter les règles suivantes :
 - La photo doit permettre de reconnaître clairement qu'il s'agit d'un magasin Vival, par la présence visible du logo Vival ou d'un autre signe distinctif de l'enseigne (enseigne, vitrine, signalétique)
 - Le participant doit effectuer le signe "V" avec les doigts de la main sur la photo
 - La photo doit être authentique, libre de droits, prise par le participant et non générée ou modifiée à l'aide de l'intelligence artificielle, et non retouchée de manière trompeuse
 - Aucun contenu offensant et/ou diffamant et/ou discriminatoire et/ou contraire à la loi et aux règles d'ordre public, et/ou portant atteinte à l'image de la société organisatrice et/ou de ses marques et/ou magasins et/ou au Groupe Casino auquel elle appartient ne sera accepté. Une modération des contenus est assurée a posteriori par la société organisatrice.
5. Une seule participation par personne (même nom, prénom, même adresse email ou numéro de téléphone, même compte Facebook)

Pour participer au jeu en magasin, il vous suffit :

- d'effectuer un achat en caisse d'un montant minimum de 5 € (toutes remises déduites)
- de compléter le bulletin de participation remis lors de votre passage en caisse et de le déposer dans l'urne prévue à cet effet. Les données indispensables à la prise en compte de votre participation seront signalées par un astérisque sur le bulletin.

Il ne sera accepté qu'un seul bulletin par participant (même nom, prénom, même adresse email ou numéro de téléphone). La présence de bulletins double annule la participation. Tout bulletin illisible, incomplet ou raturé sera considéré comme nul.

Un seul gagnant (même nom, prénom, même adresse email ou numéro de téléphone) sur toute la période du jeu, quel que soit le mode de participation.

ARTICLE 3

Sont mis en jeu :

Pour le jeu sur la page Facebook VIVAL :

Quatre (4) chèques-voyages, d'un montant unitaire de 5 000€ TTC (frais d'agence inclus) dans l'agence A PROPOS TRAVEL ET CONSULTING, pour toutes prestations touristiques (packages Séjours / Croisières / Week-ends d'exception / Parcs d'attraction). Le package est à réserver avant le 31/12/2026 et utilisable jusqu'au 31/12/2027. Prestations incluses : le transport au départ de France, l'hébergement en fonction du type de package et de la formule retenue, les repas (selon type de séjour), les frais d'agence, l'assurance Assistance / Rapatriement pour les séjours à l'étranger.

Le package est soumis à disponibilité et sous réserve de suppléments sur certaines dates. Le package est ni échangeable, ni remboursable en tout ou partie, ni cessible à titre onéreux, sa valeur n'est pas convertible en numéraire.

Pour le jeu dans les magasins VIVAL participants :

Quatre (4) chèques-voyages, d'un montant unitaire de 5 000€ TTC (frais d'agence inclus) dans l'agence A PROPOS TRAVEL ET CONSULTING, pour toutes prestations touristiques (packages Séjours / Croisières / Week-ends d'exception / Parcs d'attraction). Le package est à réserver avant le 31/12/2026 et utilisable jusqu'au 31/12/2027. Prestations incluses : le transport au départ de France, l'hébergement en fonction du type de package et de la formule retenue, les repas (selon type de séjour), les frais d'agence, l'assurance Assistance / Rapatriement pour les séjours à l'étranger.

Le package est soumis à disponibilité et sous réserve de suppléments sur certaines dates. Le package est ni échangeable, ni remboursable en tout ou partie, ni cessible à titre onéreux, sa valeur n'est pas convertible en numéraire.

Un même gagnant ne peut remporter qu'un seul chèque-voyage dans le cadre de ces jeux.

Les lots ne seront pas échangés, ni contre un autre lot, ni en numéraire. Les lots ne sont pas cessibles à titre onéreux.

ARTICLE 4

- Pour le jeu sur la page Facebook Vival, le tirage au sort sera effectué parmi les participants éligibles **au moyen d'un système informatisé garantissant un choix aléatoire des gagnants au plus tard le 10 avril 2026.**
- Pour le jeu dans les magasins VIVAL participants, le tirage au sort aura lieu parmi l'ensemble des bulletins de participation valides **et sera effectué sous le contrôle d'un commissaire de justice au plus tard le 22 mai 2026 au siège de la société organisatrice.**

ARTICLE 5

- Pour le jeu sur la page Facebook Vival : **Les gagnants seront contactés par message privé sur Facebook, au plus tard le 17 avril 2026.** Les modalités de remise des dotations seront indiquées aux gagnants.

Les gagnants devront impérativement répondre au message privé dans un délai de dix (10) jours, soit au plus tard le 27 avril 2026, pour confirmer leur lot et fournir leurs informations personnelles (nom, prénom, adresse email et numéro de téléphone) afin d'être mis en relation avec notre partenaire et agence de voyage pour la remise du lot.

Au-delà de cette date, aucune réclamation ne sera recevable et le lot sera considéré comme définitivement perdu et redeviendra la propriété de la société organisatrice qui pourra en disposer librement.

Une fois la confirmation effectuée, les gagnants seront contactés par l'agence de voyages pour la réservation de leur séjour. Le package est à réserver avant le 31/12/2026 et utilisable jusqu'au 31/12/2027.

- Pour le jeu dans les magasins VIVAL participants : **Les gagnants seront informés personnellement, par notre partenaire spécialisé dans la gestion des opérations de jeu, avant le 5 juin 2026 par email ou par téléphone, selon les coordonnées indiquées sur le bulletin de participation.** Les modalités de remise des dotations seront indiquées aux gagnants.

Les gagnants devront impérativement confirmer, par email ou par téléphone aux coordonnées indiquées lors de leur annonce du gain, leur souhait de bénéficier de leur dotation, dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de réception de l'email ou de l'appel, soit jusqu'au 15 juin 2026.

Au-delà de cette date aucune réclamation ne sera recevable et le lot sera considéré comme définitivement perdu et redeviendra la propriété de la société organisatrice qui pourra en disposer librement.

Une fois la confirmation effectuée, les gagnants seront contactés par l'agence de voyages pour la réservation de leur séjour. Le package est à réserver avant le 31/12/2026 et utilisable jusqu'au 31/12/2027.

ARTICLE 6

Sauf opposition express de leur part, la société organisatrice se réserve le droit d'utiliser les photos et noms des gagnants dans le cadre de l'opération, notamment afin de les publier sur ses supports de communication interne et sur ses pages des réseaux sociaux sans que cela ne leur ouvre droit à une contrepartie autre que le lot gagné. Les gagnants peuvent s'opposer à l'utilisation de leur photo et nom en écrivant à la société organisatrice.

ARTICLE 7

La participation au jeu implique la pleine et entière acceptation de ce règlement.

Le présent règlement est déposé auprès de la SELARL AUXIL'HUIS, commissaires de de justice associés, huissiers de justice 8 rue du Mont Mouchet – 42100 SAINT ETIENNE.

Le règlement des opérations est disponible sur la page Facebook Vival ou à l'accueil des magasins VIVAL participants et / ou adressé à toute personne qui en fait la demande en écrivant à DISTRIBUTION CASINO FRANCE Service Marketing, 1 Cours Antoine Guichard – CS 50306, 42008 Saint-Etienne Cedex 1.

ARTICLE 8

La société organisatrice se réserve le droit d'annuler le jeu ou d'en modifier les conditions si les circonstances l'exigent.

Les informations relatives à la suppression ou la modification du jeu seront précisées sur la page Facebook Vival et à l'accueil des magasins VIVAL participants.

ARTICLE 9

Vos données sont traitées par la société DISTRIBUTION CASINO France (la « Société Organisatrice »), agissant en qualité de responsable de traitement, pour la gestion des opérations de jeu, la base légale étant la prise de mesures contractuelles relatives à l'exécution de ces opérations.

Pour le jeu dans les magasins VIVAL participants, les informations obligatoires pour la prise en compte de votre participation sont mentionnées par un astérisque sur le formulaire de participation (nom, prénom, numéro de téléphone ou adresse email).

Pour le jeu sur la page Facebook Vival, les informations obligatoires pour la prise en compte de votre participation sont le nom, prénom, numéro de téléphone et adresse email. En participant, le joueur accepte que sa photo soit visible publiquement sur la publication du jeu et utilisée uniquement dans le cadre du concours. Elle ne sera pas exploitée à des fins commerciales sans consentement explicite.

Les informations collectées sont utilisées uniquement pour la gestion du jeu et la remise du lot.

Vos données peuvent être communiquées à des partenaires et prestataires sous-traitants spécialisés dans la gestion des opérations de jeu. Elles ne sont pas conservées au-delà de 1 an après la clôture des opérations de jeu, excepté, le cas échéant, pour satisfaire aux exigences légales ou réglementaires applicables, ou bien pour la défense des intérêts de la société Organisatrice.

Vos préférences en matière de prospection commerciale peuvent également vous être demandées dans le cadre de votre participation au jeu. Dans ce cas, ce traitement s'appuie sur votre consentement ou, le cas échéant, sur l'intérêt légitime de la Société Organisatrice.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et le cas échéant d'un droit de suppression, de limitation et/ou à la portabilité de vos données. Vous pouvez également vous opposer, pour motif légitime, au traitement de vos

données. Pour exercer vos droits, vous pouvez nous contacter par courriel à donneespersonnelles@groupe-casino.fr ou par voie postale à : Distribution CASINO France SAS – 1 cours Antoine Guichard CS 50306 – 42008 SAINT ETIENNE Cedex 1. D'autre part, vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité compétente, en France, la CNIL.

Les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du jeu seront réputées renoncer à leur participation au jeu.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, contacter notre délégué à la protection des données à l'adresse postale susmentionnée ou par courriel à informatique-et-libertes@groupe-casino.fr. Pour en savoir plus, consultez notre Politique de protection des données accessible à l'adresse : <https://vival.casino.fr/page/donnees-personnelles>